

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, No 25

le 18 juin 1975

La réunion au sommet de l'OTAN; compte rendu du premier ministre Trudeau, 1

Industrie du coke métallurgique, 2

Forces de maintien de la Paix de l'ONU, 2

Convention sur le commerce d'espèces menacées, 2

La Conférence sur le droit de la mer, 3

HEQUO 76, 4

Cotisation du Canada au Fonds de coopération technique du Commonwealth, 4

Haïti prévoit un plan pilote de soins médicaux à la mère et à l'enfant, 5

Contribution fédérale à la première Biennale de la francophonie canadienne, 5

Programme Ottawa-Manitoba de promotion de l'industrie des pelleteries, 5

Essais en Afrique d'un procédé de décomposition des résidus, 6

Exposition Donald Judd à la Galerie nationale du Canada, 6

Inauguration d'une centrale au Bangla-Desh, 6

La réunion au sommet de l'OTAN; compte rendu du premier ministre Trudeau

Suite à la réunion au sommet du conseil de l'OTAN, à Bruxelles, le mois dernier, monsieur Trudeau a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 2 juin:

...Ce n'était que la troisième réunion au sommet que le conseil de l'OTAN ait tenue dans ses 26 ans d'existence. Les honorables députés se rappellent sans doute qu'une brève session au sommet eut lieu l'an dernier après la brillante réunion des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue ici à Ottawa, pour célébrer le 25^e anniversaire de l'Organisation. A la réunion d'Ottawa naquit "la déclaration d'Ottawa", déclaration qui fut signée par les chefs de gouvernement à Bruxelles quelques jours plus tard.

La réunion du Conseil de cette année a eu lieu la semaine dernière, jeudi et vendredi; 14 chefs de gouvernement des 15 pays membres y assistaient. Cette occasion s'est révélée très utile car elle a permis aux chefs de gouvernement d'être au courant de la situation politique toute récente en Europe ainsi que de l'état de préparation militaire de l'OTAN...

* * * *

Cette conférence, m'a donné l'occasion de signaler à nos alliés de l'OTAN que le maintien d'une ferme adhésion politique à l'OTAN et un rôle efficace de notre part, sur le plan militaire, sont dans l'intérêt de l'Alliance comme dans celui des Canadiens. Quand je dis efficace, je veux dire au point de vue du coût et sur le plan militaire. La révision de la structure de notre défense, vise à atteindre ces objectifs. J'ajoute que le rôle des Forces armées canadiennes en Europe est vivement apprécié. Le caractère professionnel de nos militaires et aviateur est reconnu par chacun des membres de l'Alliance et quelques-uns de mes collègues de l'OTAN m'ont dit à quel point ils seraient déçus si le Gouvernement canadien décidait, à un moment donné, de réduire l'efficacité du rôle militaire des Canadiens.

Pendant la Conférence, j'ai proposé que l'on ménage plus souvent des entretiens entre les chefs de gouvernement et que l'on permette, en ces occasions, des consultations à titre non officiel, car l'expérience m'a appris quelles sont d'une valeur inestimable. J'ai donné comme exemple, en proposant la chose, la Conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth.

Je suis heureux de dire, que le Président des États-Unis et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne ont immédiatement souscrit à ma proposition. Au cours du débat qui a suivi, la plupart des pays ont manifesté leur intérêt à cet égard.

A Bruxelles, j'ai pu rencontrer, sur une base bilatérale, le Président Ford et plusieurs des autres chefs de gouvernement. La réunion m'avait en outre donné l'occasion de rencontrer le Président et deux des vice-présidents de la Communauté européenne, avec qui je me suis entretenu assez longuement de l'appui que la Commission a formellement accordé à la proposition du Canada relative à l'établissement d'un lien contractuel avec la Communauté européenne. Ayant le même objectif en vue, je suis en outre allé au Danemark et au Luxembourg. Ces deux visites complétaient la série de discussions que j'avais eues, dans les capitales, avec les chefs de gouvernement de tous les membres de la Communauté économique européenne. Il m'a été loisible, au cours de ces visites, d'expliquer le désir du Canada de négocier l'établissement de relations officielles avec la Communauté; en retour, j'ai reçu l'assurance que la chose est favorablement considérée. Au cours de mes entretiens avec le Président de la Commission, on m'a informé que la Communauté ouvrira un bureau à Ottawa, avant la fin de l'année.

Industrie du coke métallurgique

La pollution de l'air provenant des installations produisant du coke métallurgique sera réduite d'environ 70 pour cent si les provinces adoptent les nouvelles normes nationales promulguées par le ministère de l'Environnement.

Selon ces normes, pour chaque tonne de coke sec fabriqué, les émissions ne devront pas dépasser 2.6 livres de bioxyde de soufre et les émissions de particules solides devront être limitées à une livre.

Environ 1700 livres de coke sont brûlées pour produire une tonne de métal. Les nouvelles normes peuvent s'appliquer immédiatement aux nouvelles installations. Elles représentent des réductions de 65 pour cent de particules et de 70 pour cent de bioxyde de soufre par rapport aux taux présents. Les échéances de mise en vigueur pourront être négociées avec les usines existantes qui auront besoin de plus de temps pour s'y conformer. "Nous invitons les gouvernements provinciaux à adopter ces normes en tant que normes minimales pour les usines produisant du coke métallurgique, a expliqué le ministre, madame J. Sauvé. Cependant, des normes plus strictes seront peut-être nécessaires à certains endroits, compte tenu de la densité des industries, de la topographie locale ou des conditions météorologiques. Ces normes nécessiteront des coûts plus élevés pour combattre la pollution. Les coûts de fonctionnement de l'équipement destiné à contrôler la pollution de l'air sont estimés à un dollar pour chaque tonne de coke produit ou 2.3 pour cent du prix du coke à \$45. la tonne, pour une usine produisant un million de tonnes par an.

La plupart des cokeries du Canada sont situées à proximité de centres résidentiels. Leurs émissions cette année s'élèveront environ à 8,816 tonnes de particules et à 26,093 tonnes de bioxyde de soufre.

Le ministère poursuit la mise au point des normes nationales applicables à diverses industries et les publie au fur et à mesure. Le but de ces normes est de fixer pour les contaminants de l'air des niveaux d'émissions qui reflètent l'application de bonnes mesures d'opération de même que le meilleur contrôle technologique possible pour chaque procédé industriel.

Forces de maintien de la Paix de l'ONU

Le 2e Bataillon du Royal 22e Régiment ("Van Doos") de la Citadelle de Québec sera la prochaine unité des Forces canadiennes qui assurera le maintien de la paix au sein de la Force des Nations Unies à Chypre.

Approximativement 430 hommes, sous le commandement du Lt. Col Jacques J. Painchaud, âgé de 40 ans, de Québec, seront transportés par air, entre le 30 mai et le 4 juin, par trois vols spéciaux du Commandement du transport aérien, à partir de la BFC Bagotville.

Ce bataillon remplacera le 1er Bataillon du Royal Canadian Regiment de London (Ontario) qui est à Chypre depuis novembre dernier.

Par ailleurs, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, annonce qu'à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, le Gouvernement accepte de prolonger de six mois, soit jusqu'au 30 novembre 1975, la participation du Canada à la Force de désengagement des Nations Unies au Moyen-Orient. Ce faisant, monsieur MacEachen souligne l'élément vital de stabilité que constitue la présence des forces de l'ONU dans cette zone alors que des efforts se poursuivent en vue de trouver une solution politique aux problèmes du Moyen-Orient.

La contribution canadienne est nécessaire au fonctionnement efficace de la Force chargée d'observer le désengagement. Effectuée concurremment avec des attributions similaires auprès de la FUNU, le Canada partage, avec la Pologne, la fonction de soutien logistique auprès de la Force de désengagement.

Les effectifs du contingent canadien de la Force de maintien de la Paix des Nations Unies sont d'environ un millier d'hommes, soit quelques 150 avec la Force de désengagement sur les hauteurs du Golan et, 850 avec la Force d'urgence dans le Sinai.

Convention sur le commerce d'espèces menacées

Une convention internationale, qui régleme le commerce d'espèces végétales et animales menacées d'extinction et que le Canada a récemment ratifiée, entrera en vigueur au pays le

1er juillet prochain; c'est ce qu'a annoncé le Service canadien de la faune.

La convention limite le commerce de plus de 800 espèces et de tous les produits qui en découlent en imposant des permis pour leur expédition entre le Canada et d'autres pays. Il s'agit là d'un effort international en vue de préserver bon nombre de plantes et d'animaux sauvages menacés par un commerce excessif.

Les touristes séjournant à l'étranger constituent l'un des principaux groupes visés par les restrictions, car les articles comme les sacs à main, bottes, manteaux, ceintures, bijoux et sculptures qui se vendent dans les autres pays proviennent parfois de peaux, de plumes ou d'autres parties d'animaux en danger. Désormais, à moins d'une autorisation du pays exportateur, ces articles ne pourront plus pénétrer au Canada.

Les touristes et voyageurs devront donc prendre des précautions avant d'acheter des produits manufacturés en peaux de reptiles, de félins tachetés et de loutres, ainsi qu'en ivoire, en fanons de baleines ou en carapaces de tortues, produits qui pour la plupart sont assujettis à la convention. Comme preuve que la transaction s'est faite légalement, il faut garder à l'achat d'un article de ce genre les reçus de caisse ou factures portant le nom du marchand ou du magasin. Si le pays où s'effectue la vente délivre des permis en vertu de la convention, il faut alors obtenir l'autorisation d'exporter et le marchand pourra donner des renseignements à ce sujet.

Avant le 1er juillet 1975, aucun permis n'est nécessaire pour l'obtention des spécimens ou articles visés. Après cette date, un permis canadien d'exportation en empêchera la saisie à l'étranger ou au moment de l'entrée au Canada.

L'administrateur de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, au Service canadien de la faune, à Ottawa, peut fournir des renseignements sur les espèces et produits qui font l'objet de restrictions et nécessitent un permis.

Le Service de la faune délivrera des permis d'importation pour les espèces apportées au Canada, ainsi que des permis d'exportation pour tous les oiseaux migrateurs, poissons et mammifères marins inscrits en annexe à la convention et transportés hors du pays.

La Conférence sur le droit de la mer

“Comme moi-même et, je pense, les autres ministres qui ont assisté à la session de Genève de la Conférence sur le droit de la mer, le Gouvernement canadien est assez satisfait des progrès accomplis au chapitre de la plupart des objectifs qu’il avait déterminés pour les besoins de cette session,” a déclaré le secrétaire d’État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, le 22 mai. La Conférence sur le droit de la mer dispose maintenant d’un texte auquel les délégués pourront se référer et qui leur servira de base de travail. M. MacEachen a communiqué ses impressions sur ce texte “unique de négociation”, lors d’un compte rendu fait devant le comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale.

Ce texte établit que de nouveaux principes de droit international ont maintenant été élaborés avec suffisamment de précision pour permettre que l’on s’écarte souvent de façon radicale des principes qui ont traditionnellement régi le droit de la mer. Au chapitre des pêches, les progrès ont été très importants. La plupart des pays ont accepté le nouveau concept de la zone économique — qui n’est ni la mer territoriale ni la haute mer — comme clé de voûte de la réconciliation des intérêts des États riverains et de ceux qui pratiquent la pêche hauturière.

Le Canada a toujours soutenu que la zone économique doit être “exclusive”, en ce sens qu’un État riverain doit y avoir des droits de gestion complets sur la pêche, y compris le droit de se réserver une aussi grande part des prises que ses pêcheurs ont la capacité de récolter. En même temps, la zone économique doit être une zone de ressources “en partage”, en ce sens que l’État riverain doit permettre aux autres États d’exploiter les stocks excédant ses besoins, sous le contrôle et la réglementation de l’État riverain. Il semble qu’un accord se fondant précisément sur ces principes soit en vue.

Pêche du saumon

Il est particulièrement important pour le Canada qu’une disposition sur les espèces anadromes ait été incluse dans le texte unique; ainsi la pêche du saumon sera limitée aux zones économiques, sauf lorsque cela pourrait engendrer une perturbation économique pour

un État autre que l’État d’origine. Le texte unique reconnaît clairement la primauté de l’intérêt et de la responsabilité de l’État d’origine, pour ce qui est des espèces anadromes.

Il importe, je pense, de souligner cette disposition car nous avons cherché par tous les moyens à promouvoir les intérêts de cette espèce anadrome; le Canada attache donc une grande importance au fait qu’une telle disposition figure dans le texte.

Environnement marin

Le concept de la zone économique doit, selon le Canada, englober aussi la juridiction de l’État riverain en ce qui a trait à la protection de l’environnement marin. Malheureusement, en vertu du texte unique, le droit des États riverains de fixer des normes nationales, en ce qui concerne la pollution provenant des navires, ne recouvre que la mer territoriale et non pas l’ensemble de la zone économique. De même, le texte unique ne va pas aussi loin que nous l’aurions voulu dans le rôle qu’il accorde à l’État riverain aussi bien qu’à l’État du pavillon au chapitre de l’application des règlements visant à faire échec à cette forme de pollution. Toutefois, pour ce qui est du droit d’établir des normes de construction navale, d’équipages et d’armement de navires dans l’Arctique, les dispositions du texte unique indiquent clairement que l’exercice de ce droit n’est aucunement contraire au projet de convention et qu’aucune restriction ne grève pareil pouvoir réglementaire.

Voilà, je crois, un autre point important en faveur du Canada.

Passage en transit

Le texte unique a retenu le concept de passage en transit, préconisé par les grandes puissances maritimes, comme devant être le régime applicable à la navigation dans les détroits internationaux. Le Canada aurait préféré que la navigation dans ces détroits soit soumise à des règlements plus stricts de la part des États riverains. Toutefois, le texte définit ces mêmes détroits comme étant uniquement ceux qui sont utilisés pour la navigation internationale; la définition exclut les détroits qui font partie des eaux intérieures d’un État. Étant donné que le Passage du Nord-Ouest n’est pas utilisé pour la navigation internationale et que les eaux de l’Arctique sont considérées par le Canada comme des eaux

intérieures, le régime de transit libre ne s’applique pas à l’Arctique et nous pouvons, par conséquent, continuer à décréter et à faire respecter la réglementation actuelle contre la pollution dans cette région.

Partage de la marge continentale

Le Canada soutient depuis longtemps qu’il exerce des droits souverains sur la marge continentale en deçà et au-delà des 200 milles, et le texte unique est tout à fait conforme à cette disposition. Nous sommes conscients, toutefois, de la nécessité d’en arriver à des arrangements équitables avec les pays enclavés ou ceux qui n’ont pas de plateau continental.

En conséquence, nous sommes prêts à explorer, avant et pendant la prochaine session de la conférence, la possibilité de consentir à des contributions financières dans la mesure où elles sont liées aux ressources du plateau continental, comprises entre un point situé à 200 milles au large des côtes et l’extrémité de la marge continentale.

Cette idée a également été reprise dans le texte de négociation. Elle fait évidemment allusion à la question du partage des revenus qui a été soulevée lors de la session; à un certain moment, le Gouvernement a autorisé la délégation canadienne à étudier cette question des contributions financières.

Ce texte unique, qui comprend plus de 300 articles, traite évidemment de nombreuses autres questions importantes. En guise de conclusion, je peux néanmoins affirmer sans hésitation que cette session de négociations de la Conférence sur le droit de la mer a permis de réaliser des progrès importants. Nous avons espéré, certes qu’il serait possible de progresser davantage. S’il est vrai qu’on a produit un texte unique, qui fournira une base extrêmement utile pour les négociations à venir, ce texte n’a encore aucun statut juridique, et ne constituera pas la convention recherchée. Il faudra sans doute multiplier les négociations. Comme je l’ai indiqué à maintes reprises à la Chambre, le Gouvernement canadien, à l’instar de nombre d’autres participants à la conférence, évaluera très soigneusement dans ces circonstances les conclusions de la conférence pour déterminer les mesures à prendre afin de promouvoir l’évolution future du droit international de la mer.

HEQUO 76

HEQUO 76 est un organisme gouvernemental, créé en août 1974 par la loi 28 de l'Assemblée Nationale du Québec. Il régit le secteur de l'hébergement pour la "période qui s'étend du 1er mai au 31 août 1976".

Rôle:

HEQUO 76 est un Bureau dont le mandat consiste à trouver un gîte convenable au public qui cherchera à se loger à Montréal ou dans la région, à l'occasion des Jeux olympiques. Il exerce aussi le contrôle de la publicité et des tarifs de location des logements offerts et des espaces de stationnement.

Organisation:

HEQUO 76 est une banque d'information qui fournira au public visiteur tous les renseignements concernant les différents types de logements disponibles pour location durant la période des Jeux olympiques 76.

Seize stands d'information d'HEQUO 76 seront installés dans des endroits stratégiques du Québec.

HEQUO 76 est une garantie pour tous. C'est le trait de liaison entre les visiteurs et l'hôtelier, qu'il soit occasionnel ou professionnel. Toutefois, en aucun temps, HEQUO 76 ne percevra de sommes d'argent, à quelque titre que ce soit, et même sous forme de dépôt.

Comment et à quel prix se loger à Montréal pendant les Jeux olympiques 76?

Du 17 juillet au 1er août 1976, c'est-à-dire pendant les Jeux olympiques, Montréal accueillera chaque jour quelque 100,000 visiteurs qui viendront spécialement de tous les coins du monde à l'occasion de cette XXIe Olympiade.

HEQUO 76 propose sept modes d'hébergement parmi lesquels il est largement possible de faire un choix selon ses goûts et ses disponibilités. Les prix mentionnés sont donnés à titre indicatif. La taxe sur la location des chambres (8%) perçue par le gouvernement du Québec n'est pas comprise dans les prix indiqués. Cette taxe ne s'applique qu'aux établissements commerciaux, tels que: hôtels, motels, maisons de chambres pour touristes.

1 - Hôtels-Motels

Les hôtels et les motels de la région

métropolitaine sont renommés pour leur confort et beaucoup d'entre eux comptent parmi les plus hospitaliers du monde.

Le stationnement est gratuit dans les motels. Nombre de chambres: 35,000.

Prix:	Simple mais conve- nable	Confortable
-------	-----------------------------------	-------------

Simple:	\$6 à \$10	\$15 à \$30
Double:	\$8 à \$15	\$18 à \$40

	Très confortable	Confort excellent	Confort excep- tionnel
	\$15 à \$40	\$25 à \$50	\$30 à \$80
	\$20 à \$45	\$30 à \$50	\$35 à \$80

2 - Résidences d'étudiants et institutions

Les chambres y sont propres, bien ordonnées et sympathiques. Dotées d'installations et de services communautaires, tels que: salons de lecture, salles de repos, gymnase, etc., elles sont faciles d'accès et à proximité des transports publics.

Nombre de lits: 10,000.

Prix: Simple: \$6 à \$14
Double: \$10 à \$18

3 - Maisons de rapport

Elles offrent des logements meublés comprenant: cuisinette équipée, literie et autres services. Du studio à l'appartement comptant trois (3) chambres à coucher:

Nombre d'appartements: 2,000.

Prix: \$25 à \$60 par jour

4 - Résidences privées

C'est la façon la plus sûre d'apprécier l'accueil québécois. Toutes les chambres seront approuvées par HEQUO 76 et offriront des installations sanitaires adéquates.

Nombre de chambres prévues: 30,000

Prix: 1 chambre à coucher: \$6 à \$15 par personne

5 - Maisons de chambres pour touristes

On les retrouve partout dans Montréal. Munies d'installations sanitaires suffisantes, offrant parfois les avantages d'une petite cuisine, elles tiennent à la fois de la maison de rapport et de l'hôtel, sans en avoir toutefois les

mêmes services. Certaines d'entre elles peuvent être d'un très grand confort.

Nombre de chambres: 1,500

Prix: \$6 à \$25 par personne

6 - Auberges de jeunesse

Une façon sympathique et peu coûteuse de se loger.

Nombre de lits: 12,000

Prix: \$2 à \$4 par personne

Pour permettre une plus grande participation de la jeunesse aux festivités des Jeux olympiques, HEQUO 76 prévoit aussi que dans certains de ces dortoirs les jeunes pourront se loger à compter de \$1 par nuit.

7 - Camping et caravaning

Les amateurs de plein air trouveront dans les environs de Montréal des terrains bien aménagés et situés près des grands axes routiers. La plupart de ces terrains sont munis de toutes les installations nécessaires: téléphone, eau courante et potable, électricité, installations sanitaires de tous ordres. Sur le site de ces terrains ou à proximité, l'on trouve: épiceries, petits restaurants, espaces pour les jeux. Cela permet, à peu de frais, d'héberger toute une famille.

Nombre d'emplacements: 18,375

Prix: \$3 à \$8 maximum par jour (jusqu'à 4 personnes)

HEQUO 76 souhaite à tous un heureux séjour à Montréal lors des Jeux olympiques 76.

Pour renseignements supplémentaires, écrire à:

HEQUO 76

201 est, rue Crémazie, Montréal

Québec, Canada H2M 1L2

Tél.: 514-873-1976/TWX: 610-421-3359

TELEX: 05-268662

Cotisation du Canada au Fonds de coopération technique du Commonwealth

Le Premier ministre a annoncé que le Canada a décidé de majorer d'un million de dollars sa cotisation au Fonds de coopération technique du Commonwealth et que celle-ci pourrait atteindre le chiffre de quatre millions en 1976. M. Trudeau a fait cette déclaration aux chefs de gouvernement du Commonwealth, à la Jamaïque. Il a souligné que le Fonds de coopération technique représente sans conteste, au sein du Commonwealth, l'une des for-

meilleure assistance les plus utiles et qu'il exprime excellemment et très concrètement la nature et l'esprit de cette association de nations. La contribution canadienne fait plus que doubler tous les ans depuis 1971-1972, date à laquelle elle se chiffrait par \$350,000. L'addition d'un million à son plafond actuel a été déterminé selon la formule prévoyant le versement de deux dollars par le Canada pour chaque dollar engagé par les nations en voie de développement qui sont membres du Commonwealth.

Haïti prévoit un plan pilote de soins médicaux à la mère et à l'enfant

Le Département de la Santé publique et de la Population d'Haïti entreprend l'élaboration d'un plan d'ensemble de services médicaux dans les régions rurales, où vit près de 90 pour cent de la population. Dans le cadre de ce programme il lance, en matière de santé et de population pour les régions rurales, un projet expérimental de trois ans.

Il s'agit d'expérimenter différentes méthodes de distribution de services médicaux pour la mère et pour l'enfant, notamment des services de médecine préventive et d'apports de compléments nutritifs. Le gouvernement haïtien compte ainsi abaisser le taux de mortalité, assurer des services de planning familial et former des équipes de nationaux pour mettre en oeuvre ce programme de soins médicaux à la mère et à l'enfant, et en analyser les résultats. Il espère, en se fondant sur l'analyse de ce projet expérimental, proposer des modifications, à l'échelle nationale, des soins médicaux de cette nature.

Ce programme expérimental se déroulera dans trois régions du sud d'Haïti, chacune de 25,000 habitants; les villages de Grand-Goâve, de Meilleur et Trou Chouchou se trouvant respectivement dans une de ces régions.

Plusieurs organismes subventionnent ce projet. Monsieur W. David Hopper, président du Centre de Recherches pour le Développement International, communique que la participation du CRDI s'éleva à \$233,000 pour les frais de formation, de recherche et d'étude. Il s'agit en l'occurrence de la première présence du CRDI en Haïti. Un organisme d'Allemagne de l'Ouest, Brot für die Welt, consacre \$282,000 à la partie du projet portant sur la nutrition et les

services généraux de médecine préventive; la *Harvard School of Public Health* (Ecole Harvard de la Santé publique) fournira pour sa part \$79,000 pour couvrir les traitements et salaires; enfin, le gouvernement haïtien prend à sa charge, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le coût des services médicaux et des services d'information.

Contribution fédérale à la première Biennale de la francophonie canadienne

De passage à Québec, le Secrétaire d'État du Canada, l'hon. J. Hugh Faulkner, a rencontré des représentants de l'Association d'éducation de langue française (ACELF) et a annoncé une contribution fédérale de \$80,000 pour trois projets soumis par cet organisme au Secrétariat d'État. Il s'agit, en premier lieu, d'un octroi de \$50,000 pour l'organisation de la première "Biennale de la francophonie canadienne", et pour la participation de délégués francophones hors-Québec à cet événement. On se rappellera que la Biennale doit se dérouler à Chicoutimi, du 10 au 17 août 1975, et qu'elle réunira plusieurs centaines de participants venus de tous les coins du Canada pour faire le point sur la "francophonie canadienne en situation". La deuxième subvention annoncée par M. Faulkner, se chiffre à \$10,000 et permettra aux représentants de dix associations provinciales francophones et de l'ACELF de coordonner leurs efforts au sein d'un "Comité de liaison et d'action". L'octroi à cette fin est ainsi renouvelé pour une troisième année consécutive. Enfin, le Secrétaire d'État a signalé aux dirigeants de l'ACELF que leur organisme recevra \$20,000 pour le fonctionnement du Centre de documentation et d'information.

Programme Ottawa-Manitoba de promotion de l'industrie des pelleteries

MM. Harvey Bostrom et Judd Buchanan, respectivement ministre manitobain des Terres, des Forêts et de la Faune, et ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord, ont annoncé ce mois-ci la conclusion d'une entente autorisant des crédits de 8.3 millions de dollars en vue de promouvoir l'industrie des

pelleteries au Manitoba.

L'entente, qui porte sur cinq ans, vise à remédier aux problèmes comme les frais élevés de piégeage, les profits minimes des producteurs, l'accès difficile aux territoires de chasse, l'insuffisance des crédits et la mauvaise planification des opérations de piégeage.

Environ 28,000 Manitobains tirent leur subsistance du commerce des pelleteries. Parmi les détenteurs de permis de piégeage enregistrés, dont les deux tiers sont des Indiens, plusieurs habitants des régions isolées où les problèmes sont particulièrement sérieux.

Voici les principales caractéristiques de l'entente: 2.4 millions de dollars sous forme de prêts destinés à améliorer la commercialisation des pelleteries, \$830,000 sous formes de subventions pour l'expansion des parcours de piégeages, et \$970,000 pour la recherche et le perfectionnement. L'entente prévoit également la construction de dépôts de pelleteries, la commercialisation des fourrures, la formation des piégeurs, des subventions aux organismes participants et une évaluation du programme.

Le programme permettra des emprunts à des taux d'intérêt modérés, l'augmentation de la part des piégeurs sur la valeur à l'encre des pelleteries, la prolifération des animaux chassés pour leur fourrure et l'adoption rapide de méthodes de piégeage moins cruelles. Le programme prévoit en outre la mise à l'essai massive de techniques faisant appel à du matériel existant et nouveau, des fonds pour l'achat d'équipement ainsi que les salaires des piégeurs chargés de tester les pièges moins cruels.

En 1972-1973, les prises de fourrures sauvages ont rapporté au Manitoba 3.6 millions de dollars. Les piégeurs et les représentants du Gouvernement affirment pourtant qu'un revenu annuel constant de 8 millions de dollars est possible. Le décalage actuel est attribué aux problèmes financiers et sociaux auxquels se bute l'industrie.

Actuellement, les piégeurs inscrits reçoivent environ 60 pour cent de la valeur marchande de leurs fourrures, et les revenus au cours des cinq prochaines années pourraient n'être que de 5.5 millions de dollars. L'accroissement de la production, la stabilisation des prix et la hausse de la part des piégeurs à 75 pour cent de la valeur marchande pourraient porter ce chiffre à plus de 10 millions de dollars.

Essais en Afrique d'un procédé de décomposition des résidus

Deux projets de recherche, visant à améliorer la santé et le bien-être des familles africaines, sont en cours en Tanzanie et au Mali.

En Tanzanie, des essais sont actuellement entrepris pour déterminer si le procédé de décomposition des résidus, connu sous le nom de "compostage" peut-être adapté aux pays tropicaux. Ce procédé est employé depuis de nombreuses années dans les régions rurales suédoises et fait appel au principe de la décomposition organique des déchets de cuisine et des excréments humains. L'adoption de procédés d'hygiène de ce type devrait pouvoir permettre de réduire le nombre élevé de décès en bas âge causés par les gastro-entérites et autres maladies transmises par l'intermédiaire des déchets humains.

Parallèlement, le gouvernement du Mali se prépare à étendre au plan national le programme pilote de planning familial qui a reçu un succès remarquable au cours des trois années qu'ont fonctionné les cliniques pilotes dans la capitale, Bamako, et, plus récemment, dans l'ensemble du pays.

Le président du Centre de Recherches pour le Développement International, M. W. David Hopper, a annoncé que le CRDI, qui a participé à la première étape du projet de planning familial malien en 1971 avec une subvention de \$282,290, vient d'accorder une nouvelle subvention de \$243,500 destinée à couvrir le programme d'extension.

M. Hopper a annoncé, par ailleurs, une participation de \$223,500 au projet d'hygiène de la Tanzanie, le premier projet de recherche subventionné par le Centre en matière d'adduction d'eau et d'hygiène en milieu rural.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

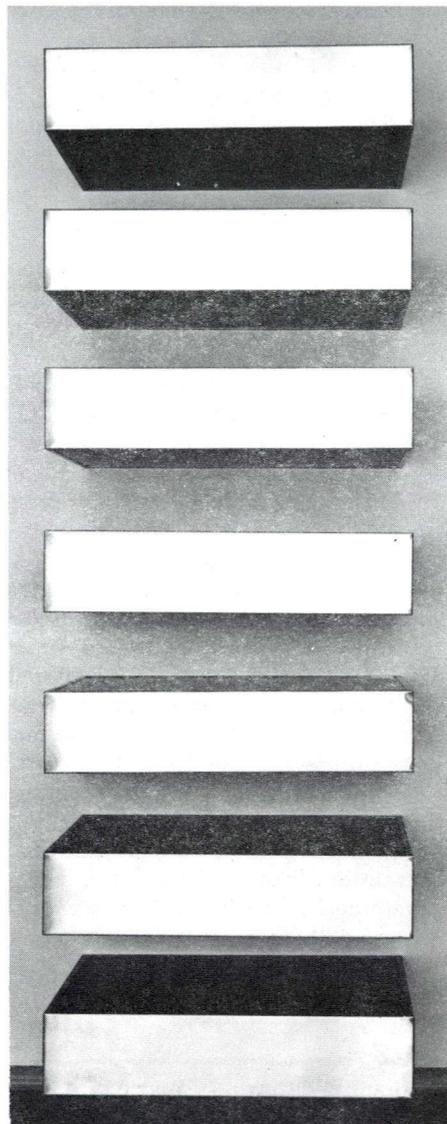
Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Exposition Donald Judd à la Galerie nationale du Canada

Une exposition d'envergure des oeuvres de l'artiste new-yorkais contemporain *Donald Judd* a lieu exclusivement à la Galerie nationale du Canada, à Ottawa, du 24 mai au 6 juillet.

L'exposition comprend environ 100 objets, dessins, estampes et peintures de jeunesse exécutés entre 1960 et 1975, ainsi que des pièces spécialement conçues par Judd pour l'exposi-



Art Gallery of Ontario, Toronto.

Sans titre, 1968. Acier inoxydable et plexiglas vert. 10 pièces de 9 x 40 x 31 po (23 x 101,6 x 78,7 cm) chacune, avec des intervalles de 9 po (23 cm). Prêt permanent de l'Ontario Heritage Foundation. Don de M. et Mme Roger Davidson.

tion à la Galerie nationale. C'est également la première fois qu'une rétrospective inclue des peintures de jeunesse: ceci permettra de montrer l'évolution de Judd à partir d'oeuvres conventionnelles jusqu'à la création d'objets tridimensionnels.

Pour rendre compte de l'exposition organisée par Brydon Smith, conservateur de l'art contemporain à la Galerie nationale du Canada, un ouvrage majeur sur l'oeuvre de Donald Judd est disponible. Illustré de plus de 300 photographies en noir et blanc et de quatre planches en couleur, il comprend à la fois un catalogue raisonné des peintures de Judd et un répertoire des objets de 1960 à 1974. Les personnes ayant contribué à établir ce catalogue raisonné sont Dudley Del Balso, Roberta Smith et Brydon Smith. Robert Smith, critique d'art, a également rédigé une étude sur l'oeuvre de Judd et son évolution en tant qu'artiste.

Inauguration d'une centrale au Bangla-Desh

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a annoncé que la centrale thermique à diesel de Saidpur, dans le nord du Bangla-Desh, a été inaugurée récemment, marquant ainsi une nouvelle étape de la remise en état du réseau d'électricité du pays.

La centrale aura une incidence directe sur l'irrigation et le développement rural en accroissant et en améliorant l'approvisionnement en énergie nécessaire à un chantier d'irrigation par puits tubulaire qui se trouve à proximité. Une subvention de \$500,000 de l'ACDI a permis la fourniture de l'équipement, des services de génie et de l'assistance technique nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Canada était représenté à l'inauguration de la centrale par M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'ACDI, qui effectuait une visite au Bangla-Desh pour s'y entretenir avec les autorités gouvernementales de l'important programme d'assistance canadien.

Les travaux de la centrale, un des nombreux chantiers ouverts grâce des crédits consentis par la Société pour l'expansion des exportations, avaient été interrompus par la guerre civile de 1970 et ont pu être terminés l'an dernier lorsque l'ACDI a accepté de compléter le projet.